

Assises du Gers

Perpétuité et 30 ans de prison pour le meurtre de Thierry Launay à Urgosse en 2015



Assises du Gers

Dans le deuxième procès de cette session gersoise, étaient jugé les auteurs présumés du meurtre, puis de l'incendie de la maison de Thierry Launay à Urgosse en 2015. Un différent financier de peu d'importance aurait été le mobile de cette expédition qui a tourné à la barbarie. La culpabilité des trois accusés n'a guère fait de doute pour les membres du jury, qui après 4 heures de délibéré ont condamné Bernard Lenestour à la réclusion criminelle à perpétuité avec peine de sûreté de 18 ans, Anthony Béchet et Arnaud Dubos à 30 ans de prison avec une peine de sûreté de 15 ans.. Les trois hommes disposent d'un délai de dix jours pour faire appel de cette sentence.